

Modèle 2024-2025	
Composante :	UFR SIMONE VEIL - Santé
Adopté par le conseil de composante le :	25/04/2024
Adopté par la CFVU en date du :	18/06/2024

Régime d'inscription :	☒ Formation initiale
	☐ Formation initiale en apprentissage
	☒ Formation continue
	☐ Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières :
VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT : L'enseignement est mis à disposition en début d'année et évalué dans son ensemble en fin d'année universitaire. La validation d'une UE implique l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20. La validation de la MINEURE SANTE implique l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Une absence à l'examen entraîne l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.
EXAMENS & DELIBERATIONS : La période d'examen et de délibération est indiquée dans le calendrier étudiant annuel voté au CFVU. Les notes et résultats de chacune des UE sont publiés après la délibération, par voie d'affichage et via l'intranet. Examens écrits 1ère session : en avril - Epreuves Orales : en juin - Examens 2nde session : en juillet
COMPENSATION : Les UE se compensent entre elles pour valider les 10 ECTS de la MINEURE SANTE sur la base des coefficients appliqués en fonction de la Licence disciplinaire.
CAPITALISATION : Chaque UE validée (note supérieure ou égale à 10/20) est capitalisable pour les futures candidatures à l'accès aux études de santé. La MINEURE SANTE validée est capitalisable même avec une note inférieure à 10/20 pour une ou plusieurs UE
MUTUALISATION : Toutes les UE de la MINEURE SANTE sont spécifiques et distinctes de celles de la Licence disciplinaire. Par conséquent, les notes de la MINEURE SANTE ne peuvent pas être remplacées et compensées par celles de la Licence disciplinaire.
MODALITES DE LA 2ème SESSION : L'étudiant qui n'a pas validé sa MINEURE SANTE en 1ère session est attendu aux épreuves de 2ème session pour les UE dans lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en 1ère session. Si l'étudiant est absent à l'examen de la 2ème session, la note de 1ère session est conservée. Les notes obtenues à la 2ème session remplacent automatiquement celle de la 1ère session pour le calcul de la moyenne, même si la note obtenue est inférieure à celle de la 1ère session Les règles de compensation de 2ème session sont identiques à celles de la 1ère session.
RESULTATS : A l'issue de la 1ère ou de la 2ème session d'examen, l'étudiant : - est admis à la MINEURE SANTE s'il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 Les 10 ECTS de la MINEURE SANTE sont en sus des 60 ECTS de la Licence disciplinaire. La validation des 10 ECTS de la MINEURE SANTE n'est donc pas obligatoire au passage dans l'année supérieure de cette Licence disciplinaire.
MODALITES D'ACCES AUX ETUDES DE SANTE : La validation des 10 ECTS de la MINEURE SANTE en 1ère session est <u>nécessaire</u> mais pas suffisante à l'accès aux études de Santé. La validation des 60 ECTS de la Licence Disciplinaire en 1ère session est <u>nécessaire</u> mais pas suffisante à l'accès aux études de Santé.
ADMISSION AU 1ER GROUPE : Pour chaque filière de santé, un maximum de 50% des places est attribué à partir du classement déterminé par le jury "Accès Santé" à l'issue des épreuves écrites.
ADMISSION AU 2ND GROUPE : Pour chaque filière de santé, un seuil d'admissibilité aux épreuves orales est déterminé par le jury "Accès Santé". Les étudiants admissibles sont convoqués et préparés aux deux épreuves (analyse de contenu et mise en situation). La note aux épreuves orales obtenue sera calculée sur la base de 50% de la note obtenue à l'épreuve AC et de 50% obtenue à l'épreuve MES. Pour chaque filière, un minimum de 50% des places est attribué à partir du classement établi à l'issue des épreuves écrites et orales (70% de la moyenne obtenue aux écrits et de 30% de la moyenne obtenue aux oraux). Il existe une procédure d'interclassement spécifique pour les étudiants en LAS1 et une procédure d'interclassement spécifique pour les étudiants en LAS 2 et 3.

code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Volumes horaires					Total horaire	ECTS	Coefficients Licence disciplinaire Sciences fondamentales et Sciences pour la santé	Coefficients Licence disciplinaire Sciences Humaines	Modalités de contrôle des connaissances									
							Présentiel				Heures FOAD					1ère session		2nde chance							
							Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel						Type de contrôle		Type de contrôle		Autres					
																Contrôle continu	Examen terminal	Autres	2nd session	Autres					
							%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	
	A	BCC Atomes, biomolécules, génome					4	1,5	0	5,5	12	17,5	2												
MSANTE2.1	A	CHIMIE	Chemistry	Obligatoire	Cédric Mayer		2	0	0	2	6	8	1	0,5	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
MSANTE2.1	A	BIOCHIMIE	Biochemistry	Obligatoire	Alain Puisieux		2	1,5	0	3,5	6	9,5	1	0,5	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
	A	BCC La cellule et le tissu					4	1,5	0	5,5	12	17,5	2												
MSANTE3.1	A	BIOLOGIE CELLULAIRE	Cell Biology	Obligatoire	Marie-Noelle Dieudonné		2	1,5	0	3,5	6	9,5	1	0,5	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
MSANTE3.1	A	HISTO-EMBRYOLOGIE	Histo-embryology	Obligatoire	François Vialard		2	0	0	2	6	8	1	0,5	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
	A	BCC Organisation des appareils et des systèmes					6	0	0	6	18	24	3												
MSANTE4.1	A	BIOPHYSIQUE	Biophysics	Obligatoire	Sabine Blouquit		2	0	0	2	3	5	0,5	1	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
MSANTE4.1	A	PHYSIOLOGIE	Physiology	Obligatoire	Eric Azabou		2	0	0	2	6	8	1	1	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
MSANTE5.1	A	ANATOMIE	Anatomy	Obligatoire	Frédérique Peschaud		2	0	0	2	9	11	1,5	1,5	1,5			100	ECRIT			100	ECRIT		
	A	BCC Initiation à la connaissance du médicament					2	0	0	2	8	10	1												
MSANTE6.1	A	PHARMACOLOGIE	Pharmacology	Obligatoire	Philippe Devillier		2	0	0	2	8	10	1	1	1			100	ECRIT			100	ECRIT		
	A	BCC Santé Société et Humanité					2	0	0	2	12	14	2												
MSANTE7.1	A	SHS	Social and Human Sciences	Obligatoire	Marta Spranzi		2	0	0	2	12	14	2	3,5	1,5			100	ECRIT			100	ECRIT		
	S2	BCC d'ouverture					12	4	0	16	0	16	0												
MSANTE8.1	S2	Connaissance des métiers de la Santé	Knowledge of healthcare professions	Obligatoire	Marie Noelle DIEUDONNE - Aurélie AVRIL		8	0	0	8	0	8													
MSANTE8.2	S2	Préparation aux oraux	Oral Preparation	Obligatoire	Marta SPRANZI- Marie Noelle DIEUDONNE - Aurélie AVRIL - Marine POULAIN		4	4	0	8	0	8													
Total heures maquettes							30	7	0	37	62	99	10												
Total heures étudiant												99													

ACCREDITATION 2020 - 2025
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
Formation en BCC PHASE PRELIMINAIRE
Année universitaire 2024/2025
MINEURE SANTE - Licence Accès Santé 1ère année - 2ème année - 3ème année
Intitulé de la mention :
Intitulé du parcours type (si existant) :

